

Le Lien

des

Joséphabliens



Saint-Joseph-des-Érables



Photos: Marie-Josée Mathieu

« Ceux qui rêvent éveillés ont conscience
de mille choses qui échappent à ceux
qui ne rêvent qu'endormis »
Edgar Allan Poe

Mot du maire

Bonjour à tous,

La vie un peu ralentie par l'hiver et les règles sanitaires me fait vous rappeler de mettre les efforts nécessaires pour que vos enfants et vous fassiez assez d'activités. Il est important de se trouver des raisons pour faire des activités extérieures : ski, raquette, marche, vélo, peu importe faites-le!

Comme dans le passé, le budget et le règlement de taxation ont été adoptés, sans surprise un ajustement de 2 % a été appliqué. Même si plusieurs projets sont en cours à la municipalité, ceux-ci s'intègrent bien dans le développement global sans grandes conséquences financières.

À la prochaine!

Jeannet Rey, maire



Chronique du conseil

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 11 janvier, le conseil municipal :

- Adopte le règlement n° 249-21 pour la taxation 2022 ;
- Mandate l'entreprise Débroussaillage Adam Vachon pour les travaux de débroussaillage dans le rang des Érables nord, le rang St-Bruno et les chemins forestiers ;
- Donne avis de motion et présente le projet de règlement n° 250-22 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ;

Logiciel d'alerte de masse

La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables dispose d'un système informatisé d'alerte et de mobilisation en cas de sinistre, qui permet de rejoindre nos citoyens lors de situations d'urgence, en plus de les informer sur des situations spécifiques.

Chaque citoyen peut choisir les alertes et les notifications qu'il souhaite recevoir selon les paramètres spécifiés lors de son inscription. De plus, vous pouvez choisir la façon dont vous souhaitez être informés : téléphone fixe résidentiel, cellulaire, SMS (texto) ou par courriel.

Il est à noter que ce service gratuit et l'inscription se fait en quelques minutes. Inscrivez-vous dès maintenant pour profiter de ce nouveau service d'alertes citoyennes et pour être bien informé lors des situations particulières sur notre territoire.

<https://massalert.citam.ca/stjosephdeserables>



Bureau municipal

Pour une période indéterminée et hors de notre contrôle, notre personnel travaillera majoritairement en télétravail. Cependant, vous aurez la possibilité de les rencontrer en prenant soin de prendre rendez-vous avant de vous déplacer. Vous pouvez communiquer avec eux, sur nos heures d'ouverture, par téléphone au 418 397-4772 ou par courriel à municipalite@stjosephdeserables.com ou à info@stjosephdeserables.com

Pour les questions concernant les demandes de permis, vous pouvez communiquer avec notre inspecteur en bâtiment à l'adresse courriel suivante : permis@stjosephdeserables.com

Pour ce qui est du paiement de vos taxes, nous vous invitons à nous transmettre vos chèques par la poste ou à utiliser le paiement en ligne via les institutions financières. Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

Séance du conseil

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu mardi le 1^{er} février. Pour connaître la façon dont se tiendra la séance, veuillez consulter notre page Facebook. Veuillez noter que l'ordre du jour sera disponible sur notre site internet le lundi précédant la séance du conseil. Sachez que vous pouvez nous transmettre vos questions pour la séance du conseil en tout temps par courriel.

Avis public

est donné par la soussignée, MARIE-JOSÉE MATHIEU, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

Règlement R-250-22 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Lors de la séance ordinaire du 11 janvier 2022, un projet de règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-

Joseph-des-Érables a été présenté et déposé. Ce règlement vise à remplacer le précédent règlement.

Le code d'éthique a pour objet d'assurer l'adhésion explicite des membres du conseil aux principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles. Les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie guideront les membres de tout conseil de la municipalité dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.

Le conseil municipal prévoit adopter le règlement en question à la séance ordinaire prévue le 1^{er} février prochain.

Toute personne peut prendre connaissance dudit projet de règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce vingt-quatrième jour du mois de janvier 2022.

Marie-Josée Mathieu,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis public

est donné par la soussignée, MARIE-JOSÉE MATHIEU, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité :

Dépôt du rôle de perception pour l'année 2022

Conformément aux dispositions des articles 1007 du Code municipal, avis public est par la présente donné aux contribuables de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables et à toutes les personnes intéressées, que le rôle général de perception est déposé au bureau municipal et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti à toutes personnes dont les noms y apparaissant comme sujettes au paiement desdites taxes, arrérages, ou autres deniers.

Conformément aux dispositions du Règlement 249-21 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2022, les dates de versement sont fixées au :

- Premier versement : 1^{er} mars 2022
- Deuxième versement : 1^{er} juin 2022
- Troisième versement : 1^{er} septembre 2022

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce vingt-quatrième jour du mois de janvier 2022.

Marie-Josée Mathieu,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis public

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le taux de taxe foncière sera établi selon les modalités suivantes :

- Taxe foncière générale : 0,678 \$ du cent dollars d'évaluation ;
- Taxe foncière sûreté : 0,078 \$ du cent dollars d'évaluation ;
- Taxe foncière MRC Robert-Cliche : 0,118 \$ du cent dollars d'évaluation ;
- Taxe foncière bibliothèque et loisirs : 0,111 \$ du cent dollars d'évaluation.

S'ajoutera le coût des ordures au montant de 191,73 \$ pour les résidences, 270 \$ par exploitation agricole, 270 \$ par commerce à l'exception de Pianos André Bolduc qui devra payer 2 478,37 \$, le Camping Saint-Joseph qui devra payer 930,37 \$ et Jardinier Huard qui devra payer 687,37 \$ en raison du volume de vidanges; et 100 \$ par chalet ou roulotte. Afin de pourvoir à la quote-part de la MRC Robert-Cliche pour la gestion des fosses septiques, les propriétaires de résidence unifamiliale ou à logements multiples auront un tarif de 155 \$ par logement et les propriétaires de chalet auront un tarif de 75 \$. Pour un immeuble possédant une installation septique Hydro-Kinétic ou tout autres installations avec la même technologie aura un tarif de 93 \$.

Toute personne peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce ce vingt-quatrième jour du mois de janvier 2022.

Marie-Josée Mathieu,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Centre du deuil

La douleur et le vide ressentis dus à la perte d'un être cher demandent souvent de l'accompagnement dans les premiers pas de cette épreuve.

Ne restez pas seul dans ce tournant important de votre vie.

Contactez-nous au 418 228-3106





NOUVELLE CHARTE DU RECYCLAGE

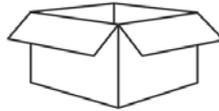
Enfin! Après les maintes crises du recyclage (2003, 2008 et 2013) et les difficultés à trouver des débouchés locaux pour récupérer nos fameux plastiques ou autres matières problématiques, le système de collecte du recyclage (bac bleu ou vert selon les municipalités) est en cours de modernisation pour tout le Québec!

Dans son lot de nouveautés, voici la liste des matières recyclables acceptées qui a été repensée afin d'uniformiser le tout à la grandeur de la province. Afin d'assurer le bon geste de tri et d'améliorer davantage la qualité de la matière collectée, seules ces matières sont maintenant visées, on les appelle les CEIJ :

Contenants



Emballages



Imprimés



Journaux



CEIJ acceptés sur l'ensemble du territoire québécois

Les fibres (papier et carton)

Boîtes de carton (carton laminé, carton ondulé, carton plat)

Boîtes d'œufs

Rouleaux de carton

Journaux, circulaires, revues, magazines, catalogues, annuaires téléphoniques

Feuilles, enveloppes, sacs de papier, papier à forte couverture d'encre (p. ex. : affiche, papier d'emballage non métallisé)

Contenant à pignon (contenants de lait et de jus)

Contenant aseptique (de type « Tetra Pak »)

Le plastique

Bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de breuvages, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :

PET PEHD PEBD PP

Le métal

Assiettes et papier d'aluminium

Boîtes de conserve

Canettes d'aluminium

Cintres métalliques

Le verre

Bouteilles, pots, bocaux (peu importe la couleur)

Source : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/liste-matieres-acceptees-modernisation-coll-sel-fr.pdf>

>325416

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

AVIS est donné par le soussigné, monsieur Jacques Bussières, directeur général, greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté (MRC) Robert-Cliche, qu'une assemblée de consultation publique sur le Projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2030 de la MRC Robert-Cliche, adopté le 8 septembre 2021, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), se tiendra comme suit :

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

DATE : Jeudi, le 10 mars 2022

HEURE : 18 h 30

DURÉE : 1 heure

LIEU : À distance, en mode virtuel (considérant le contexte sanitaire)

Pour recevoir le lien de connexion à distance, nous vous invitons à le demander à Madame Audrey Lefebvre, conseillère en environnement au Service de la gestion des matières résiduelles de la MRC Robert-Cliche, en lui écrivant à l'adresse de messagerie suivante : gmr@beaucerc.com

Cette assemblée de consultation publique a pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé 2023-2030 et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

À cet égard, nous vous invitons à nous faire parvenir vos commentaires et/ou questions avant 16 : 00, vendredi le 4 mars 2022, via :

- Messagerie électronique, à l'adresse suivante : gmr@beaucerc.com ou

- Par la poste, à l'attention de Madame Audrey Lefebvre, conseillère en environnement au Service de la gestion des matières résiduelles de la MRC Robert-Cliche, au 111-A, 107^e Rue, Beauceville, Québec, G5X 2P9.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC Robert-Cliche peut être consulté au bureau de la MRC Robert-Cliche et au bureau de chacune des municipalités locales visées par le projet, durant les heures normales d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Web de la MRC au <https://www.beaucerc.com/fr/matieres-residuelles>.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Madame Audrey Lefebvre, à l'adresse de messagerie suivante : gmr@beaucerc.com, ou en composant le 418 774-9828.

Donné à Beauceville, ce 18 janvier 2022

Jacques Bussières, directeur général, greffier-trésorier

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ 2023-2030 DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) ROBERT-CLICHE

MISE EN CONTEXTE La Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) prévoit la mise à jour d'un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) avant le septième anniversaire de sa mise en vigueur. Outre la conformité à cette exigence légale, la MRC Robert-Cliche souhaite développer le PGMR comme outil de planification pour faire face aux différents enjeux en gestion des matières résiduelles qui se profilent à l'horizon, tels que l'augmentation des redevances à l'élimination, l'éloignement de certaines municipalités par rapport aux écocentres présents sur le territoire, la modernisation de la collecte sélective pour les matières recyclables, les coûts élevés d'enfouissement des déchets, etc.

CONTENU

La Loi prévoit le contenu du PGMR, que voici :

- Une description du territoire d'application;
- La mention des municipalités locales visées par ce plan ainsi que des ententes intermunicipales relatives à la gestion des matières résiduelles;
- Le recensement des entreprises oeuvrant sur le territoire dans le domaine de la récupération, valorisation ou élimination de ces matières;
- Un inventaire des matières résiduelles produites et catégorisées;
- Un énoncé des orientations et objectifs à atteindre en matière de récupération, valorisation et élimination des matières résiduelles;
- Un recensement des installations de récupération, valorisation et élimination présentes sur le territoire de même que la mention des nouvelles installations que nécessite l'atteinte des objectifs et la possibilité d'en utiliser à l'extérieur du territoire;
- Une proposition de mise en oeuvre du plan favorisant la participation de la population et la collaboration des entreprises exerçant dans le domaine;
- Des prévisions budgétaires et un calendrier de mise en oeuvre du plan;
- Un système de surveillance et de suivi du plan.

PLAN D'ACTION

Le PGMR dévoile son plan d'action pour la MRC Robert-Cliche sur sept ans, se déclinant en 44 mesures, dont chacune s'accompagne de moyens de mise en oeuvre, d'indicateurs de performance, d'échéances et d'estimations de budget.

Le PGMR présente également un plan d'action régional, en concertation avec 5 autres MRC de la région de Chaudière-Appalaches, comportant 10 mesures à mettre en oeuvre de façon conjointe afin de répondre à des enjeux communs. Ce plan d'action régional aborde, entre autres : la gestion des matières organiques, l'acquisition de connaissances concernant la gestion des matières résiduelles des industries, commerces et institutions, l'optimisation des collectes et la stratégie de gestion des encombrants.

Le plan d'action de la MRC de même que le plan d'action régional ont pour objectifs de :

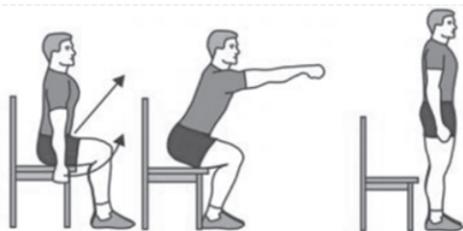
- 1) Réduire la quantité des matières générées et éliminées en renforçant les mesures de réduction à la source, de réemploi et de recyclage;
- 2) Desservir 100% de la population par la collecte des matières organiques et recycler 60% de ces matières en provenance du secteur résidentiel, d'ici 2024;
- 3) Accompagner les industries, commerces et institutions dans la gestion de leurs matières résiduelles;
- 4) Recycler 70% des résidus de construction, rénovation et démolition (non-agrégats);
- 5) Améliorer l'accessibilité et les services des écocentres existants.

Exercices de renforcement à domicile

Consignes de sécurité

- Débuter lentement, faire quelques répétitions et progresser par la suite
- Garder les pieds et genoux alignés
- Ne pas bloquer la respiration
- Garder les abdominaux engagés
- Arrêter si présence de malaise
- Éviter la douleur lors des exercices

1.



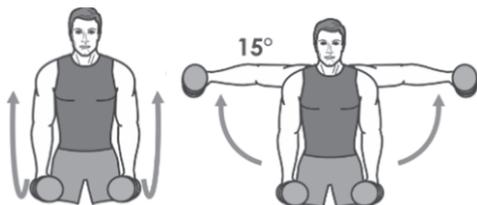
- Incliner le tronc vers l'avant en contractant les fessier et se lever
- Se rasseoir et reprendre l'exercice
- Faire 10 à 15 répétitions

2.



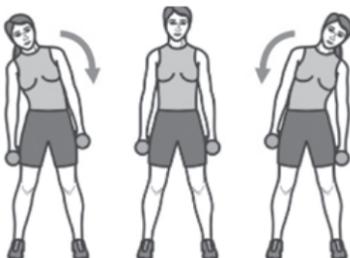
- Ouvrir les jambes plus larges que les épaules et pointer les pieds vers l'extérieur
- Descendre les fesses comme pour aller s'asseoir
- Revenir en position initiale en contractant bien les fesses et reprendre 10 à 15 répétitions

3.



- Avec des cannes de conserve ou poids, monter les bras à la hauteur des épaules
- Revenir en position initiale et reprendre
- Faire l'exercice 10 à 15 répétitions

4.



- Incliner le tronc d'un côté, revenir au centre et descendre de l'autre côté
- Garder les abdominaux engagés et le dos droit
- Faire l'exercice 10 à 15 répétitions de chaque côté

Augmenter la difficulté

Ajouter 30 secondes à 1 minute de marche rapide ou jogging entre chaque exercice

Février 2022

dim

lun

mar

merc

jeu

ven

sam

		1  	2 	3 	4 	5 
6	7 	8 	9 	10 	11 	12 
13	14  	15 	16 ○ 	17 	18 	19 
20	21 	22 	23 	24 	25 	26 
27	28 					



Séance du conseil



Récupération



Ordures



Pleine lune:
16 février 2022



Bibliothèque du Vieux-Couvent:
Mardi et jeudi de 18 h à 20 h 30
Mercredi de 13 h à 15 h 30 & 18 h à 20 h
Vendredi de 13 h à 15 h 30
Samedi de 9 h à 11 h 30

POUR nous joindre



Bureau municipal:

Marie-Josée Mathieu 418 397-4772

Maire:

Jeannot Roy 418 397-5650

Directeur des travaux publics:

Louis-Marie Lessard 418 397-5820

Inspecteur en bâtiment:

Steeve Breton permis@stjosephdeserables.com

Personne désignée:

Steeve Breton permis@stjosephdeserables.com

Émission des permis feux:

Alain Busque 418 397-4358 poste 233

Heures d'ouverture du bureau municipal:

Du lundi au mercredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Saint-Joseph-des-Érables

CENTRE D'ÉCOUTE du CEPS Beauce-Etchemins

Tu aimerais te sentir écouté et compris
dans ce que tu vis ?

Nous sommes là pour toi.

ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE

7 j / 7

24 h / 24

418 228-0001

Votre caisse au bout du fil

Accessible 7 jours sur 7

Prise de rendez-vous, information, transactions...
Parlez avec un conseiller
de 6 h à minuit, 7 jours sur 7.

Composez le 418 397-5238.



**Jardinier
Huard**

176, Rang des Érables
St-Joseph de Beauce, G0S 2V0.

PRODUCTEUR:

- FRAISES
- FRAMBOISES
- BLEUETS
- LÉGUMES
- MAIS SUCRÉ

418-397-5580

Impression **IB**

Publicité - Impression

couleur/noir et blanc

581 372-4448

*Là où vos projets
prennent*

vie



impressionib@gmail.com

Affichez-vous dans votre nouveau journal local !!!

**581
372-4448**

impressionib@gmail.com